

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74 . Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35> E-Mail : cgt.035@cp.finances.gouv.fr

Le 21 01, les élus en CAP ont été convoqués par Mr Halbique pour une information sur la nouvelle notation.

Il y aura 3 niveaux de notateurs :

1^{er} niveau : Le chef de service ou de poste.

2^{ème} niveau : Le chef de division.

3^{ème} niveau : Mr Halbique.

Le capital mois à répartir est de **(335 mois pour les C et 191 mois pour les B)** :

- ✓ Un maximum de 43 B pourront bénéficier d'une réduction de 3 mois et 62 d'1 mois.
- ✓ Un maximum de 73 C pourront bénéficier d'une réduction de 3 mois et 116 d'1 mois.

Le logiciel nécessaire sera disponible en fin de semaine et les postes et services pourront simuler les attributions d'ici le 31 janvier. **Nous leur souhaitons bon courage, car tous les efforts qu'agents et encadrement mettent en œuvre pour améliorer le travail d'équipe, mieux répondre aux demandes des usagers et des partenaires risquent d'être anéantis par cette réforme. Les situations conflictuelles risquent de se multiplier et de peser négativement sur le fonctionnement et l'ambiance des services.**

Des réunions de coordination seront alors mises en place si nécessaire.

Les travaux de notation devront être achevés le 25 février s'il n'y a pas de notateur de 2^{ème} degré et le 11 mars dans le cas inverse.

31 mars : fin de la campagne de notation.

La répartition entre les postes et services sera effectuée selon les structures suivantes...

- Rennes Municipale.
- Rennes Colombier.
- Rennes banlieue Est.
- Paierie départementale.
- C H R.
- St Malo municipale.
- Vitré.
- Equipe de remplacement.
- Centre des pensions.
- Liaison Rémunérations.

Ou selon les groupes :

1 : PNC Nord : Dol, Dinard, Châteauneuf, Combourg, Cancale, Tinténiac, St Malo.

2 : PNC Ouest : Bécherel, Montauban, Montfort, Plélan, Pipriac, Redon, St Méen.

3 : PNC Est : Antrain, Fougères, Fougères Municipale, Louvigné, St Aubin, St Brice.

4 : PNC Sud : Argentré, Bain, Janzé, Guichen, La Guerche, Liffré, Retiers.

5 : PNC Rennes : Chartres, Châteaugiron, CHGR, I et V amendes, RBO, Paierie R, CEA.

6 : DEEF, SCEPL.

7 : Division Recouvrement : Contentieux, Produits divers, Centralisation, CER, Liaison recouvrement.

8 : Division Dépense : Dépenses militaires, Dépenses civiles, Dépenses règlement, CFD, CFR.

9 : Division Epargne Comptabilité : Comptabilité, Gestion épargne, Clientèle.

10 : Division Affaires Générales : Logistique et budget, ressources humaines, Communication, Contrôle interne, MRFC, Secrétariat de direction.

11 : DI : Exploitation, Assistants utilisateurs, Réseau, Atelier de saisie, Administratifs du DI.

Nous revendiquons une politique de transparence et d'objectivité afin de mieux garantir les intérêts individuels et collectifs des personnels.

Force est de constater que cette réforme va dans le sens opposé rejoignant la volonté globale de démantèlement de l'ensemble des garanties collectives.

Il est urgent de réagir, pour faire échec à une réforme qui en contient d'autres et qui n'a pour seul objectif que de diviser pour empêcher toute riposte collective.

C'est ensemble que nous devons tous lutter. Et c'est avec vous que la CGT souhaite débattre des revendications, des moyens d'action à définir pour défendre nos garanties collectives au travers d'une autre réforme de la notation.



Pour plus d'information sur la notation se connecter sur le site du SNT www.tresor.cgt.fr ou de la section www.tresor.cgt.fr/35